

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DU MESNIL THERIBUS**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 20 décembre 2021 à 19h 00 à la mairie sous la présidence de Madame DELANDE Carole, Maire.

**PRESENTS :** Mmes NABBEN, BAUER, CHARTON, BOULLET, FERNANDEZ, OUSMER.  
Mrs BIDARD, PETIT, COLLEMARE

**ABSENTS :** Mrs MELLIER, RICHARD, DUBOIS, LEVACHER.  
Madame OULLIER

### **TRANSFERT DE CREDIT**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les transferts de crédits suivants :

Article 61521 entretien de terrain	- 4000 euros
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	+ 4000 euros
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement	+ 4000 euros
Article 1641 OPFI capital emprunt en euros	+ 4000 euros

### **DEMANDE DE SUBVENTION SANITAIRES DE L'ECOLE**

Les Membres de Conseil Municipal décident à l'unanimité autorise Madame Le Maire à inscrire les travaux de rénovation des sanitaires de l'école au budget 2022 pour un montant de 21 580 euros.  
A solliciter une demande de subvention au titre de la DTER auprès des services de la Préfecture.

Selon le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	21 580 euros
TVA	4 316 euros
MONTANT HT	17 264 euros
SUBVENTION DTER 45%	7 768 euros
AUTOFINANCEMENT	13 812 euros

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETECTEURS DE CO2**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à faire l'acquisition de quatre détecteurs de détecteurs de CO2 pour la somme de 287.52 euros :  
- À solliciter une demande de subvention auprès des services de l'Education Nationale.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX AUX ARRETS DE BUS**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à inscrire les dépenses des travaux envisagés aux huit arrêts de bus de la commune sur l'exercice 2021.  
- À solliciter une demande de subvention auprès des services de la Région :

### **PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT SCOLAIRE**

Les Conseillers autorisent pour l'exercice 2022, Madame le Maire à inscrire la somme de 2000 euros au compte 65548 pour financer le fonctionnement du syndicat scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.